

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 06 octobre 2016

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2016

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elue : Arielle PETIT

Membres présents à la séance : Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mr LAVERLOCHERE, Mme SANTOS-MALSCH, Mr GOURRIER, Mme QUIBLIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mr BONNEMAN, Mme REY, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, Mr ROUX, Mme PRUNARET, Mr SADOT, Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme RODAMEL, Mr TREMBLEAU, Mme POULARD, Mr GUILLON, Mme BARBET, Mr GOTTELAND, Mr LAMBERT, Mme DUMONT, Mr KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, Mr GUIBERT, Mme JAMBON, Mr RIVIER

Membre représenté : Mme ELLENBERGER,

OBJET : CONTRAT D APPRENTISSAGE

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 33

Nombre de pour : 33

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161006-delib2016-10-04-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2016
Date de réception préfecture : 17/10/2016

CONTRAT D APPRENTISSAGE

Délibération n°2016-10-04

Mesdames, Messieurs,

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Un diplôme ou un titre est délivré à l'issue de cette formation en alternance.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour le jeune accueilli que pour le service accueillant, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recourir au contrat d'apprentissage dans les conditions suivantes :

Service	Nombre d'apprenti accueilli	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Espaces Verts - DSTAEE	1	BTS Aménagement Paysager	2 ans

Ce projet de délibération a été soumis à l'avis des membres du Comité Technique, en date du 27 septembre 2016 ainsi qu'à l'avis de la Commission Ressources Humaines du 28 septembre 2016.

Les modalités et conséquences financières de ces dispositions sont prévues et votées au budget primitif 2016.

Je vous propose, **Mesdames, Messieurs**, par conséquent de valider les dispositions suivantes :

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016 chapitre 012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE LE PRÉSENT RAPPORT À L'UNANIMITÉ

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
FAIT A FRANCHEVILLE LE 06 OCTOBRE 2016**


**MICHEL RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE**

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161006-delib2016-10-04-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2016
Date de réception préfecture : 17/10/2016